

## Bulletin de demande d'inscription aux sessions 2025 de Sensibilisation d'animateur en signalisation temporaire de chantier

---

**Collectivité :**

**Effectif collectivité :**

---

**1. Quels sont les services de votre collectivité qui réalisent des interventions sur la voie publique ?**

.....  
.....  
.....

**2. Quelles sont les problématiques principales en lien avec la signalisation temporaire de chantier dans ces services ?**

.....  
.....  
.....  
.....

**3. Votre collectivité sera-t-elle en mesure d'accueillir la partie théorique en salle (salle de formation pour 15 personnes, équipé d'un vidéoprojecteur et de paperboard) ?**

- Oui, dans la salle.....  
 Non

**4. Votre collectivité sera-t-elle en mesure d'accueillir la demi-journée de mise en pratique (mise à disposition de véhicule d'intervention et de panneaux de signalisation) ?**

- Oui  
 Non
-

## Engagement et modalités tarifaires :

Les sensibilisations d'Animateur en signalisation temporaire de chantier ne sont ouvertes qu'aux collectivités conventionnées avec le service EIPRP du CIG (collectivités en cours de conventionnement ou bulletin d'adhésion 2025-2030 envoyé) :

Tarif unique par collectivité, en fonction du nombre de participant(s). Cochez les cases correspondantes ci-dessous.

- 3 participants ou moins :
  - soit 1,5 jours conseil de la convention
  - soit 1,5 jours supplémentaires à 650€/jr, soit 975 €
  
- 4 participants ou plus (dans la limite de 10 participants<sup>1</sup>) :
  - soit 3 jours conseil de la convention
  - soit 3 jours supplémentaires à 650€/jr, soit 1950€

**Nom prénom conseiller/conseillère ou assistant/assistante de prévention :**

Coordonnées téléphoniques :

Email :

Signature :

**Nom Prénom du DRH / DGA / DGS :**

Coordonnées téléphoniques :

Email :

Signature :

Ce document ne vaut pas inscription aux sessions.

Le lien d'inscription aux différentes sessions sera envoyé après réception du bulletin signé par le service EIPRP.

---

<sup>1</sup> Au-delà de 10 participants pour une même collectivité, la tarification sera définie en fonction du nombre de sessions.